

# Comparatif Démission - Licenciement - Rupture conventionnelle

		DÉMISSION	LICENCIEMENT	RUPTURE CONVENTIONNELLE
	DÉFINITION	Acte par lequel le salarié rompt son contrat	Acte par lequel l'employeur rompt le contrat de son salarié	Acte par lequel l'employeur et le salarié rompent le contrat d'un commun accord
	OBLIGATION DE JUSTIFIER D'UN MOTIF DE RUPTURE	NON	OUI	NON
	OBLIGATION DE RESPECTER UNE PROCÉDURE	NON	OUI	OUI
	PRÉAVIS	OUI	OUI sauf faute grave ou lourde	NON
	INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT	NON	OUI sauf faute grave ou lourde	OUI
	INDEMNITÉ DE CONGÉS PAYÉS	OUI	OUI	OUI
	DROIT AUX ALLOCATIONS CHÔMAGE	NON sauf exceptions (ex : cas de démission légitime)	OUI	OUI
	CONTESTATION DE LA RUPTURE DEVANT LE CPH	NON sauf requalification en prise d'acte* rapidement après la démission	OUI	NON sauf irrégularité de la convention de rupture ou du consentement

\*Prise d'acte = le salarié estime être contraint de rompre son contrat de travail en raison de fautes commises par l'employeur qui rendent impossible la poursuite du contrat